



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatrième session

Rome, 11-15 mars 2002

Budget (Rapport du secrétariat)

Point 4.5 de l'ordre du jour provisoire

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) finance le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) par l'intermédiaire du budget du Programme ordinaire. Les dépenses assumées par l'Organisation sont fixées et effectuées dans la limite du poste pertinent du budget de l'Organisation, tel qu'approuvé par la Conférence de la FAO. La FAO met en œuvre un programme de travail et budget biennal.

2. Sont présentés dans les paragraphes ci-après, les objets de dépense pour 2000 et 2001, les effectifs du Secrétariat pendant l'exercice, les dépenses hors personnel liées aux réalisations et les résultats de l'exercice biennal. Ces informations peuvent s'avérer utiles pour mieux appréhender les questions liées au budget 2002.

Programme de travail et budget 2000-2001

3. Les tableaux suivants présentent une synthèse du budget, des effectifs et des dépenses liées au programme de travail pour 2000 et 2001¹.

¹ Ces tableaux ne concernent que les coûts engagés pour la CIPV par la Division de la production végétale et de la protection des plantes, au siège de la FAO. Des frais supplémentaires (de l'ordre de 35 000 dollars des États-Unis) sont engagés pour des services de soutien informatique. En outre, certaines activités liées à la CIPV relèvent des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO. Ces activités sont imputées sur le budget global CIPV inscrit au programme de travail et budget de la FAO et intéressent : le Secrétariat de l'Accord sur la protection des végétaux pour l'Asie et le Pacifique et la commission connexe; le Secrétariat de la Commission de protection des végétaux des Caraïbes; et la contribution à l'assistance technique dans diverses régions et sous-régions. Enfin, par l'intermédiaire de son programme de coopération technique, la FAO alloue des montants non négligeables à l'assistance technique.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Tableau 1. Budget et dépenses pour 2001-2002

Objet de dépense	Budget (annuel) en milliers de dollars	Dépenses	
		2000 ²	2001 ³
Personnel du cadre organique	486	473	447
Personnel des services généraux	98	106	108
Total Dépenses hors personnel	422		
Frais généraux		24	36
Commission intérimaire		19	282
Groupes de travail		78	151
Comité des normes		41	58
Publication de normes		10	71
Appui aux activités de la Commission		38	23
Consultation technique		10	4
Collaboration avec les ORPV		10	67
Autres activités de liaison (OMC/CDB) et collaboration avec les ONPV		15	51
Échange d'information		15	74
Manuels, etc.			10
Appui au renforcement des capacités (y compris réunions régionales)		25	118
Total	1006	864 ²	1500

² En l'absence de réunion de la CIMP en 2000, un solde non dépensé a été enregistré cette année. Les fonds supplémentaires ainsi obtenus ont été reportés en 2001.

³ Les dépenses de 2001 sont nettement supérieures aux prévisions budgétaires. Cela est dû aux contributions des États-Unis (25 000 dollars des États-Unis) à des normes spécifiques, du report de fonds de 2000 (comme indiqué dans la note 2) et à une contribution au programme tirée des soldes non dépensés d'autres programmes de la FAO (275 000 dollars des États-Unis).

Tableau 2. Personnel

Poste	Classe
<u>Financé sur le budget du Programme ordinaire</u>	
Secrétaire/Chef du service de protection des végétaux	D1 (temps partiel)
Coordonnateur	P5
Phytopathologiste (systèmes d'information)	P4
Entomologiste (assistance technique)	P4
Chargé d'information*	P3
Secrétaire	G4
Autres membres du personnel des services généraux engagés à temps partiel	
<u>Financé par un fonds fiduciaire</u>	
Cadre associé (États-Unis)	P3

* Poste vacant depuis la démission du titulaire. Pourvu temporairement, dans l'attente de la conclusion de la procédure de sélection.

Questions diverses liées au financement

4. Le Secrétariat n'engage pas de dépenses pour plusieurs activités administratives (administration, personnel, finance), qui relèvent du budget général de la FAO. En outre, il bénéficie de l'aide du bureau juridique de l'Organisation. Enfin, des bureaux sont fournis au Secrétariat, qui bénéficie d'un accès gratuit aux services de conférence et aux installations de réunion.

5. Contributions extrabudgétaires. Les États-Unis ont financé un poste de cadre associé en 2001 et 2002 et fourniront 25 000 dollars des É.-U. en 2002. L'Agence internationale de l'énergie atomique a contribué à la préparation d'une norme sur les traitements phytosanitaires par irradiation (principalement en finançant les frais de voyage des experts).

Synthèse des principales réalisations du programme de travail 2000-2001 de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP)

6. Fixation de normes et activités liées à la CIMP
- Troisième session de la CIMP
 - Quatre sessions du Comité intérimaire des normes
 - Normes approuvées par le Comité intérimaire des normes pour la quatrième session de la CIMP:
 - Signalement d'organismes nuisibles;
 - Organismes réglementés non soumis à quarantaine: concept et applications;
 - Gestion intégrée du risque phytosanitaire (approches systémiques);
 - Directives relatives à la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois utilisés dans le transport de marchandises.

- Normes en cours d'élaboration:
 - Directives relatives à l'établissement de listes d'organismes réglementés;
 - Directives relatives à la surveillance d'organismes nuisibles spécifiques : chancre des agrumes;
 - Méthodologie des inspections;
 - Directives relatives à l'élaboration d'un système de réglementation des importations;
 - Supplément à la NIMP n° 11 «Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes soumis à quarantaine» : analyse des risques pour l'environnement;
 - Directives relatives à l'utilisation de traitements phytosanitaires par irradiation.
 - Critères :
 - Projet de critères relatifs à l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes vivants modifiés (OMV) (élaboré par le groupe de travail à composition non limitée en septembre, soumise pour adoption à la quatrième session de la CIMP)
 - Projet de critères relatifs à l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non soumis à quarantaine (approuvé par le Comité intérimaire des normes à l'occasion de sa troisième session);
 - De plus, lors de sa troisième session, le Comité intérimaire des normes a approuvé les critères relatifs à la révision et à la mise à jour des normes suivantes :
 - NIMP 1 (Principes de quarantaine végétale et commerce international)
 - NIMP 2 (Directives relatives à l'analyse du risque phytosanitaire)
 - NIMP 3 (Code de conduite pour l'importation et le lâcher des agents exotiques de lutte biologique)
 - NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires).
 - Définition d'une procédure de règlement des différends;
 - Précision de la distinction espèces exotiques envahissantes/organismes génétiquement modifiés;
 - Nouvelle procédure relative au Comité intérimaire des normes;
 - Procédure de reconnaissance des ORPV;
 - Coopération CDB/Protocole de Cartagena;
 - Consultation technique entre ORPV, deux sessions;
 - Liaison avec les ORPV, appui à la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) et à la Commission de la protection des végétaux des Caraïbes (CPPC), liaison avec l'OMC et l'OCDE.
7. Coopération technique :
- Contribution aux réunions régionales sur les normes dans la région Asie-Pacifique (deux réunions) et au Proche-Orient. Préparation de réunions de ce type en Afrique australe et dans les Caraïbes.
 - Appui à des projets de coopération technique
 - Appui soutenu à l'élaboration d'un outil d'autoévaluation.
8. Échange d'information :
- Mise à jour du site Internet;
 - Élaboration du portail phytosanitaire international.

Budget découlant du Programme ordinaire de la FAO 2002-2003

9. Ce budget ne diffère que très légèrement de celui de 2000-2001. Il permettra de conserver les mêmes effectifs et quasiment le même niveau d'activités que prévu à l'origine (et, n'inclura donc pas les activités supplémentaires entreprises grâce aux économies réalisées dans d'autres programmes en 2002).

10. Les fonds alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO pour l'exercice biennal 2002/2003 permettent de prévoir les activités suivantes (chaque année):

- une session de la Commission intérimaire;
- jusqu'à trois groupes de travail sur les normes;
- une réunion du Comité des normes;
- publication de normes;
- planification stratégique et activités de mobilisation;
- consultation technique entre ORPV;
- collaboration avec les ORPV;
- appui du Secrétariat de la CIPV à la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission de la protection des végétaux des Caraïbes;
- liaison avec des organisations telles que l'OMC et la CDB;
- collaboration avec les ONPV;
- création et tenue à jour du portail phytosanitaire international;
- appui aux activités de renforcement des capacités, principalement sous forme de soutien technique au projet y relatif du programme de coopération technique de la FAO.

11. Le budget 2002 est présenté au Tableau 3. Le budget 2003, quant à lui, ne diffère que très légèrement de celui de 2002.

Tableau 3. Budget 2002

	Budget du programme ordinaire	
	Personnel	Hors personnel
Frais généraux	86	20
Commission intérimaire	47	125
Groupes de travail	61	80
Comité des normes	33	40
Publication de normes	25	22
Appui aux activités de la Commission	33	20
Consultation technique	13	10
Collaboration avec les ORPV	15	10
Soutien à la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission de protection des végétaux des Caraïbes	9	15
Autres activités de liaison (OMC/CDB) et collaboration avec les ONPV	27	29
Échange d'information	81	50
Manuels, etc.	10	8
Appui aux activités de renforcement des capacités (y compris réunions régionales)	99	10
Total	539	439

12. La Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est invitée à :
1. *Prendre connaissance* du budget et des effectifs 2001, eu égard au programme de travail.
 2. *Prendre connaissance* du budget prévisionnel pour 2002, compte tenu du programme de travail prévu et des propositions relatives au programme de travail formulées au titre du point 6.3 de l'ordre du jour.
 3. *Faire part de ses observations* concernant le rapport sur le budget.